

Rappels :

La validation de l'assistantat n'est pas automatique. Elle est soumise aux conditions générales et particulières énoncées ci-dessous, ainsi qu'à la décision d'une commission nommée à cet effet.

« La demande de validation n'est pas obligatoire. Toute validation a pour conséquence que, lors de sa réinscription, l'étudiant(e) ne sera pas évalué(e) dans certains enseignements (validés au titre des acquis d'expérience) qui pourraient lui être utiles pour sa formation ou contribuer à améliorer sa moyenne générale. L'étudiant(e) doit bien avoir cela à l'esprit quand il demande la validation. »

Pour que l'année d'assistantat soit validée, l'étudiant(e) doit effectuer, pendant l'année à l'étranger, les travaux suivants qu'il remettra à la commission de validation dans les délais impartis :

- Carnet de bord linguistique (au moins une entrée tous les 15 jours) à rédiger en allemand, à la main, de manière lisible. Il s'agit de montrer un travail régulier qui permette d'améliorer ses compétences linguistiques en immersion totale, p. ex. contact avec des germanophones (au quotidien, rencontres tandem...), manifestations culturelles, lecture (journaux, livres...), commentaires sur vos progrès en allemand, voire mots ou expressions que vous trouvez particulièrement intéressants... ;
- Rapport d'assistantat (6 à 8 pages) à rédiger en français, au traitement de texte, interligne 1.5, et consistant en une réflexion approfondie sur la pratique pédagogique pendant l'assistantat. En L3, le rapport sera complété par un plan de leçon (« *Unterrichtsentwurf* »), d'environ 2 pages, en allemand ;
- Référentiel de compétences défini par France Éducation international (nouveau nom du CIEP), dûment signé par la / le chef(fe) et l'enseignant(e) référent(e) de l'établissement d'accueil et visé avec le cachet de l'établissement.

OCTROI D'ECTS ALLANT DE 11 A 18 SELON LES FILIERES ET LE NIVEAU D'ETUDE

FILIÈRES CONCERNÉES : LLCE, LEA

NIVEAUX CONCERNÉS : LLCE L3 (18 ECTS), LLCE M1 (12 ECTS), LEA L3 (7 + 4 ECTS)*

* À compter de 2014-15, l'assistantat effectué en LEA L3 valide également le stage LEA (UE 605 / 4 ECTS) sous réserve pour l'étudiant(e) qu'il (elle) remette un rapport d'activités en bonne et due forme.

Dispense LLCE L3 = UE 504, UE 505, UE 601, UE 605

Dispense LLCE M1 = UE 705, UE 802, UE 805

Dispense LEA L3 = UE 602 (au titre de l'allemand)

MODALITÉS : Rédaction d'un carnet de bord en allemand et d'un rapport de stage
+ entretien

CONTACT : Hilda Inderwildi (programmes d'assistantat pour les pays germanophones)
hilda.inderwildi@univ-tlse2.fr

Toulouse, le 21 mai 2020